



P. GIRAUD, Président
president@sfro.fr

C. CHARGARI, Secrétaire Général
P. MAINGON, Past-Président
N. POUREL, Trésorier

D. AZRIA
I. BARILLOT
PE. CAILLEUX
J.M. HANNOUN-LEVI
C. HENNEQUIN
M. LAPEYRE
I. LATORZEFF
F. LORCHEL
E. MONPETIT
D. PEIFFERT
F. ROCHER

J.J. MAZERON, Directeur Administratif
F. ESCHWEGE, Directeur Honoraire

Administration :

Emilie BAYART

Secrétariat SFRO

sfro@wanadoo.fr

Tél : 06 86 96 56 37

RadioTransNet :

eb.radiotransnet@gmail.com

Tél : 06 60 80 70 74

Site web : radiotransnet.fr

Siège Social :

SFRO

Centre Antoine Bécère

47 Rue de la Colonie

75013 PARIS

Paris, le 10 Mars 2020

Chers Toutes et Tous,

Suite à une récente inspection conjointe de l'ARS et de l'ASN dans un établissement libéral d'Ile de France et aux échanges consécutifs entre l'ASN, la SFRO, le SNRO et la SFjRO, il nous est apparu important de rappeler quelques obligations inhérents aux remplacements et à vous transmettre quelques recommandations dont certaines vont probablement devenir obligatoires :

- Tout remplacement, même très court (présence pour l'ouverture et/ou la fermeture), doit faire l'objet d'un contrat de remplacement. Un certain nombre de pièces officielles doit être fourni à l'établissement qui établit ce contrat telles que : la copie de la licence, l'attestation d'assurance professionnelle et les données administratives du remplaçant au minimum.

- Si le remplaçant reste le seul médecin oncologue radiothérapeute dans l'établissement, il semble cohérent qu'il ait validé la formation de radioprotection « patient » dispensé actuellement 2 fois par an par l'AFCOR. Un certain nombre de places sont d'ailleurs réservés aux internes. Dans l'avenir, il n'est pas impossible, suite à cette inspection, que cette validation soit obligatoire pour remplacer.

- Toute validation de traitement (dosimétrie) engage la responsabilité du médecin oncologue radiothérapeute, remplaçant ou titulaire, qui la signe. La validation des techniques spéciales ou particulières, comme la radiothérapie en conditions stéréotaxiques, la curiethérapie... doit être particulièrement rigoureuse et réalisée en toute logique par un médecin formé et possédant les compétences ad hoc. Notamment pour les internes, si vous n'êtes pas encore formés à ces techniques, il vous appartient de laisser le médecin senior de l'établissement valider les plans de ces techniques spéciales (c'est d'ailleurs vrai pour tous les types de traitements où vous ne souhaitez

pas engager votre responsabilité).

Pour ces techniques spéciales ou nouvelles, notamment pour la radiothérapie en conditions stéréotaxiques, il est vivement recommandé de suivre l'enseignement national organisé par la SFjRO pour les internes, l'une des formations qui vont être renouvelées deux fois par an dès septembre 2020 par l'AFCOR, ou l'une des formations organisées par certains établissements français ou par l'ESTRO.

N'hésitez pas à revenir vers nous en cas de difficultés.

Très cordialement.

Philippe Giraud

Président de la SFRO

Erik Monpetit

Président du SNRO

Morgan Michalet

Président de la SFjRO